

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM DES TERRES DE BRIERE, 1 RUE DU PERE LAURENT 44410 HERBIGNAC déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

M Aurelien-Joseph THOMAS, représentant de la société L'ANDALOUSE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 8 CHEMIN DES BRISANTS 44410 ASSERAC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SARL THOMAS	5 000	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 novembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

"Lu et approuvé"

Crédit Mutuel
des Terres de Brière
Société Coopérative de Crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'Assurances - n° ORIAS 07 003 758
1, rue du Père Laurent - 44410 Herbignac
Tél. 02 51 75 74 60
SIREN 785 563 299 - RCS St Nazaire

